



Partout où elle est implantée, la CNT milite pour l'auto-organisation des luttes, l'action directe et autonome des personnels, parents et élèves en lutte. Elle considère que le syndicat doit être un instrument au service des luttes et non la courroie de transmission de l'Administration ou des partis politiques.

**Indispensable dans un mouvement revendicatif parce qu'elle permet à tous et à toutes de s'exprimer et de prendre collectivement des décisions, reconduire ou suspendre une grève par exemple, l'AG doit fonctionner de manière à être une instance de démocratie directe et non un instrument de manipulation.**



- L'assemblée générale est souveraine : ce sont ces décisions, élaborées par elle, qui doivent primer, non des décisions venues d'ailleurs, de directions syndicales ou politiques.
- Tous et toutes ont la parole, syndiqués(e)s ou non syndiqué(e)s ; on peut parler en son nom propre, au nom de son syndicat (sans pour autant faire de l'AG une tribune syndicale) ou au nom de son établissement si l'on est mandaté.
- Un compte rendu des résolutions prises doit être fait puis diffusé et rendu accessible.
- S'il y a besoin d'élire des délégués, leurs mandats doivent être précis et impératifs. Ils sont désignés à chaque fois pour éviter les "professionnel(le)s de la délégation". Après délégation, ils doivent rendre compte de ce qu'ils ont dit ou signé.

**Débattre collectivement et prendre des décisions n'est pas facile. Mais si on ne le fait pas, d'autres décident à notre place !**